

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2012  
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40  
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45  
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40  
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles  
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain  
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan  
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage communautaire - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

Le marché n° M110705U portant sur l'évacuation et la vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage communautaires arrive à échéance le 25 mai 2013. Ayant été décidé que le transport serait dorénavant réalisé en régie, une nouvelle consultation doit être lancée afin de poursuivre la prestation pour la partie vente. En effet, la Communauté Urbaine de Bordeaux reçoit les ferrailles et les batteries sur ses différents centres de recyclage, qu'elle revend à des prestataires extérieurs qui se chargent de leur valorisation.

Dans le but de procéder au renouvellement de ce marché, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation afin de lancer un nouvel appel d'offres pour réaliser cette prestation.

Afin, d'une part, de limiter les trajets des véhicules communautaires assurant l'évacuation journalière des ferrailles et des batteries issus des centres de recyclage et, d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, la prestation de traitement porte sur quatre lots distincts : les trois premiers portant sur la vente des ferrailles en fonction d'une répartition géographique des centres de recyclage et le lot 4 concernant la reprise des batteries.

LOTS	DESIGNATION
Lot 1 (SECTEUR 1)	Vente des ferrailles provenant des centres de recyclage communautaires d'Ambès, Ambarès, Bassens, Bordeaux-Bastide, Bordeaux- Paludate,
Lot 2 (SECTEUR 2)	Vente des ferrailles provenant des centres de recyclage communautaires de Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac Bourgaillh, Pessac Gutemberg,

Lot 3 (SECTEUR 3)	Vente des ferrailles provenant des centres de recyclage communautaires de Saint-Médard en Jalles, Le Taillan Médoc, Bruges, Blanquefort, Eysines, Mérignac, Bordeaux Surcouf
Lot 4	Vente des batteries provenant de l'ensemble des centres de recyclage communautaires

Par ailleurs, cette liste de centres de recyclage n'est pas exhaustive : en effet, des centres peuvent ouvrir ou fermer pendant la durée d'exécution du marché.

Les marchés seront conclus pour une durée totale de 1 an reconductible 3 fois.

L'estimation prévisionnelle du service est la suivante :

Pour 4 ans :

- Maxi tonnages lot 1 = 10 000 T
- Maxi tonnages lot 2 = 12 000 T
- Maxi tonnages lot 3 = 12 000 T
- Maxi tonnages lot 4 = 40 T

Eu égard au montant maximum de 9 350 000 € estimés en recettes, cette consultation se fera sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3° alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics avec publicité européenne. Cet appel d'offres prendra la forme d'un marché à bons de commande, avec fixation d'un maximum contractuel en quantités, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Les marchés seront conclus sur la base de prix unitaires révisables mensuellement

Le paiement fera l'objet d'un titre de recettes au chapitre 75 article 758 au titre des produits divers de gestion courante, dont le titulaire s'acquittera auprès de la Recette des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Banque de France – Bordeaux  
Etablissement 30001 – Guichet 00215 – N° de compte H .3350000000 – Clé 50

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il apparaît souhaitable :

- d'approuver le projet de dossier de consultation mis à disposition à la Direction de la Commande Publique,
- d'autoriser le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

Il est nécessaire de procéder à la revente des ferrailles et batteries reçus sur les centres de recyclage communautaires,

Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire d'organiser préalablement une consultation publique,

Cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services communautaires, doit prendre la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à lancer ces marchés publics allotis,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1:**

Le projet de dossier de consultation des entreprises est approuvé.

#### **ARTICLE 2:**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

#### **ARTICLE 3:**

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder à la recherche d'une entreprise en cas d'insuccès d'un des lots de cette consultation, soit par la voie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négociée comme le permet l'article 35 I 1<sup>e</sup> du code des marchés publics

**ARTICLE 5 :**

La recette résultant du présent marché fera l'objet d'un titre de recettes au chapitre 75 article 758 au titre des produits divers de gestion courante, dont le titulaire s'acquittera auprès de la Recette des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Banque de France – Bordeaux

Etablissement 30001 –Guichet 00215 – N°de compte H .3350000000 – Clé 50

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 NOVEMBRE 2012**

**PUBLIÉ LE : 30 NOVEMBRE 2012**

M. DIDIER CAZABONNE